



Il y a un bar/cruising sur Lyon où la loi anti-tabac n'est pas respectée..

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 7 mai 2012

Bonjour,

Il y a un bar/cruising sur Lyon où la loi anti-tabac n'est pas respectée.

Il n'y a pas du tout de zone fumeur et tout le monde fume où il veut !

Quel service dois-je contacter afin de le signaler ?

Merci pour votre réponse !

Réponse :

Ce sont les agents de police judiciaire (police ou gendarmerie) qui ont la charge de recevoir votre plainte, de constater l'infraction, d'éventuellement la sanctionner et d'y mettre fin.

Pour plus de détails, consultez dans nos conseils pratiques la rubrique [méthode pratique - restaurant](#)